

PRATIQUE SPORTIVE - PASS - LAS

Date début : 23 septembre 2024

Lieu du cours : Installations sportives universitaires de l'Université de Lille.

Effectif souhaité : non limité

Modalités de sélection : Selon places disponibles dans le cours choisi parmi un large panel d'activités sportives variées.

Inscriptions sur : ENT → Ma pratique sportive

- 1^{ER} SEMESTRE les 18, 19, et 20 septembre 2024
- 2^{EME} SEMESTRE les 15,16 et 17 janvier 2025

Inscription sur les installations sportives :

A partir du 23 septembre 2024 exclusivement aux jours, heures et lieux de l'activité dispensée par l'enseignant concerné, en fonction des places disponibles, sur présentation de la carte CMS.

Objectifs Généraux

Pratique régulière et assidue d'une activité physique et sportive.

Modalités de contrôle des connaissances

PASS et LAS :

- Pratique obligatoire pour l'inscription en ECL Sport MED 2.
- 20h00 de pratique physique et/ou sportive obligatoire à valider durant l'année.

ATTENTION :

- Les pratiques autonomes ne sont pas prises en compte dans le calcul des 20 heures.
- Toute dispense médicale doit être fournie à l'enseignant(e) responsable dans un délai maximum de 2 semaines après la date d'arrêt (Envoi d'une copie pour Mr MARCINIAK).
- Toute dispense médicale supérieure à un mois doit faire l'objet d'une contre visite au SIUMPPS.

Remarques:

1) Tout(e) étudiant(e) de PASS ou LAS, n'ayant pas validé sa pratique sportive obligatoire lors de sa dernière année de PASS ou LAS **NE POURRA PAS S'INSCRIRE A L'ECL** « sport et médecine » en MED 2 en 2025-2026.

2) Il existe une dérogation pour la pratique sportive obligatoire si vous effectuez une activité dans un club fédéral. Le dossier est à télécharger sur le site du SUAPS (sport.univ-lille.fr) et à rendre avant le 25 octobre 2024 au secrétariat pédagogique du SUAPS.